

AVIS PUBLIC



DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 82, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « salle de spectacle » avec usage complémentaire « débit de boissons alcooliques », et ce, conformément au paragraphe 1° de l'article 211 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1180607008];
- pour le bâtiment portant le numéro 1169, avenue Seymour, l'usage « gîte touristique », et ce, conformément à l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1183332005];
- au rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 1850, rue Amherst, l'usage « résidentiel » et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1186255009].
- aux niveaux supérieurs du bâtiment portant le numéro 2301, rue Sainte-Catherine Ouest, l'usage « collège d'enseignement général et professionnel », et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 232 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1184869010];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 11 septembre 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 25 août 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie